



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 13 février 2025

Question écrite urgente

Enfants enfermés au futur Centre fédéral d'asile : combien de postes pour quel enseignement et quelles sorties ?

Comme l'a annoncé la RTS¹, « Les enfants du futur Centre fédéral d'asile (CFA) du Grand-Saconnex, qui ouvre cet été à Genève, n'iront pas à l'école publique. Ces derniers, âgés de 4 à 15 ans, recevront leur enseignement directement au sein du centre, et ce pour toute la durée de leur séjour. [...] Le Département de l'instruction publique (DIP) genevois, en charge de cette question, a finalement tranché en faveur d'une scolarisation interne. Les raisons avancées sont les mêmes que celles déjà évoquées par le passé : le manque de places dans les écoles environnantes et le caractère fluctuant de la population du centre. Celui-ci accueillera des demandeurs d'asile en attente de réponse ou de renvoi, avec une durée de séjour maximale de 140 jours, soit près de cinq mois. La magistrate Anne Hiltbold n'a pas souhaité réagir. » Son département a affirmé, toujours selon la RTS : « s'aligner sur la majorité des centres fédéraux d'asile en Suisse. [...] D'autres centres en Suisse appliquent déjà cette méthode, notamment à Boudry (NE) et Vallorbe (VD). Toutefois, cette pratique est controversée. En 2022, la Commission fédérale des migrations recommandait que les enfants soient intégrés dans les classes ordinaires, en vertu du droit à une éducation sans discrimination. Plusieurs ONG, dont Amnesty International et l'Unicef Suisse, soutiennent cet argument. L'Unicef insiste notamment sur l'importance de l'intégration sociale et des perspectives à long terme. Selon les chiffres du Secrétariat

¹ « Les enfants du futur Centre fédéral d'asile du Grand-Saconnex ne seront pas scolarisés à l'école publique », rts.ch, Genève : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/2025/article/geneve-les-enfants-du-centre-d-asile-scolarises-hors-de-l-ecole-publique-28786846.html>

d'Etat aux migrations, plus de 80% des mineurs demandant l'asile en Suisse obtiennent une protection et restent plusieurs années dans le pays. » De plus, il est difficile de comparer Boudry et Vallorbe qui sont situés dans des espaces facilitant des sorties en nature et le bout de piste d'un aéroport, avec une autoroute à côté, particulièrement oppressant.

Face à ces critiques, comme le rappelle encore la RTS : « les autorités genevoises assurent que la socialisation des enfants sera prise en compte par le biais de sorties et d'activités scolaires dans le quartier. Les adolescents âgés de 15 à 17 ans seront eux scolarisés dans les établissements publics, en vertu de la formation obligatoire jusqu'à la majorité. Le DIP assure en outre recruter une équipe pluridisciplinaire en allant, selon le département, au-delà du minimum requis. »

Mes questions sont les suivantes :

- *Le Conseil d'Etat peut-il préciser comment la socialisation des enfants sera prise en compte par le biais de sorties et d'activités scolaires dans le quartier ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il transmettre le nombre de postes précis prévus pour assurer l'enseignement de ces enfants dans le Centre fédéral du Grand-Saconnex ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il communiquer le nombre de postes précis permettant d'assurer que ces enfants puissent bénéficier de sorties et d'une présence de personnel en suffisance en tout temps (vacances et congés scolaires inclus) ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses détaillées.